

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 4120174

N/REF : 14/11/2024 10H45 C:264134 I:35412

V/Email reçu le Jeudi 14/11/2024 a 10H45

SELON DEVIS N° 4110042

RESTAURANT DE LA CROIX

**STATION
38410 CHAMROUSSE**

IMMEUBLE : CROIX
STATION
38410 CHAMROUSSE

Fontaine, le 16 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE RESTAURANT DE LA CROIX - STATION CHAMROUSSE
M.ARIBERT 06 86 93 18 05

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4110042 du 13/11/2024 d un montant de
660,03€ TTC

Donneur d'ordre : M. R ARIBERT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

REPLACEMENT DE DEUX INTERRUPTEURS LUMINEUX ENCASTRE ETANCHE
REPLACEMENT D'UN BOUTON POUSSOIR ENCASTRE ETANCHE
REPLACEMENT D'UN BLOC DE DEUX PRISES ENCASTREES ETANCHE
REPLACEMENT D'UN BLOC DE DEUX PRISES EN APPLIQUE ETANCHE
REPLACEMENT D'UNE PRISE SON EN APPLIQUE ETANCHE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT

NOUS NE PRENONS PAS EN CHARGE LES EMBELLISSEMENTS

NOTRE INTERVENTION DU 12/12/2024

SEUL LE BOUTON POUSSOIR N'A PU ETRE INSTALLÉ, CAR LE CLIENT M'INFORME
QUE CELUI QUI EST EN PLACE NE SERT EN FAIT A RIEN.
BOUTON POUSSOIR LAISSE SUR PLACE

OBSERVATIONS : RECU CHEQUE 0099908 D'UN MONTANT DE 198€ BANQUE POUPULAIRE
AH TT Email envoyé le 13/11/24 a 17H22 M. R ARIBERT

DEDUCTION FAITE DU MONTANT DES INTERRUPTEURS ET REMISE SUR DEPLACEMENT
DU DEVIS 4100001

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	550,03	550,03
TOTAL H.T.			550,03
T.V.A. a 20,00%			110,00
TOTAL T.T.C.En EURO			660,03

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN